

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Entretien

Dominique Simmonot

« Il faut que les choses changent pour que l'enfermement soit moins bête »

Propos recueillis par Delphine Bauer

Page 6

■ Ile-de-France

Anne-Laure Pineau

Mal-logement, marchands de sommeil : le grand défi de l'Île-de-France

CHRONIQUE

Page 9

■ Personnes / Famille

Par Delphine Autem, Christelle Chalas, Christine Desnoyer, Dominique Everaert-Dumont, Léa Jardin, Éric Kerckhove, Blandine Mallevaey, Amélie Niemiec et Gaëlle Widiez Rasolonomenjanahary

Droits de l'enfant : chronique d'actualité législative et jurisprudentielle n° 19 (4^e partie)

CULTURE

Page 23

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

Séjour dans un chalet Hip Hideouts de Val-d'Isère

ACTUALITÉ Ile-de-France



PARIS (75)

Mal-logement, marchands de sommeil : le grand défi de l'Île-de-France ^{160a3}

Anne-Laure PINEAU

Plusieurs affaires concernant des marchands de sommeil ou des habitats insalubres ont défrayé la chronique ces dernières années à Paris et dans la région Île-de-France. Pourtant la volonté de la justice et des politiques est là. Qu'est ce qui coince ? Réponse avec le porte-parole de l'antenne Île-de-France de la Fondation Abbé Pierre.

En novembre dernier s'est ouvert le procès du 62 de la rue de Meaux dans le XIX^e arrondissement de Paris. L'enjeu est colossal : pendant de très longues années, de 2012 jusqu'à aujourd'hui, les dénommés Frédéric A. et Alix B., détenteurs de la SCI Verdi et Meaux, ont loué une trentaine de logements insalubres – des appartements dont les multidivisions menacent la pérennité de l'immeuble –, à des personnes précaires et vulnérables. Certains sont sans papiers, la plupart originaires du Maghreb ou des pays de l'Est, parlent mal français. Tous ont de faibles revenus, beaucoup ont des enfants, certains sont malades.

Les deux mis en cause sont soupçonnés de « soumission de personnes vulnérables à des conditions d'hébergement indignes, menaces, actes d'intimidation, destruction, dégradation, détérioration d'un local faisant l'objet d'un arrêté de péril dans le but d'en faire partir les occupants, refus délibéré sans motif légitime d'exécuter sur un bâtiment menaçant ruine les travaux prescrits par l'arrêté de péril ou d'insalubrité ».

Suite en p. 6

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34